

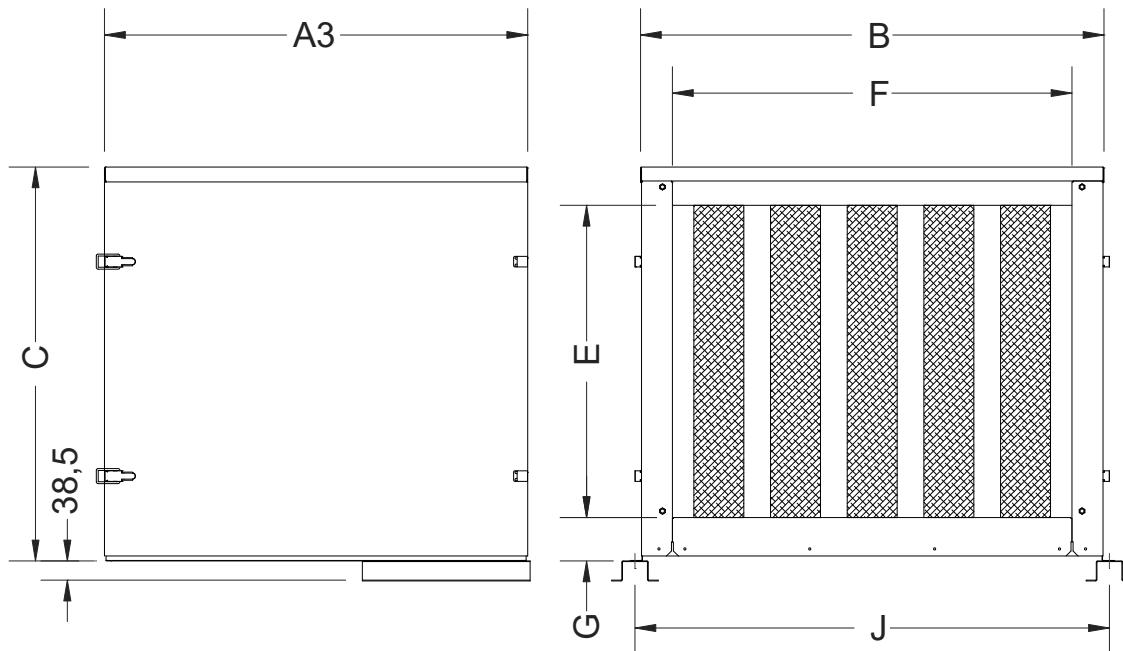
Notice d'instruction

KSTA-SIL
CAISSON ACOUSTIQUE
Pour caisson aérotherme KSTA/KSTV

ViM

Description

Caisson acoustique, en tôle d'acier galvanisé.
Baffles épaisseur 100mm, en laine de roche 70kg/m³
2 longueurs de baffle disponibles : 600 et 900mm
2 voies d'air disponibles : 50 et 100mm

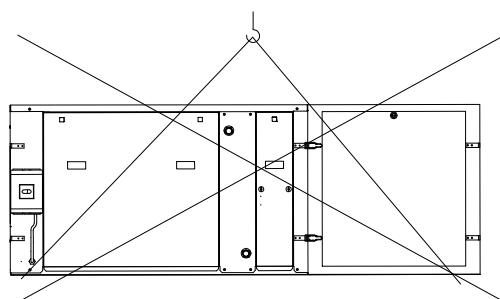
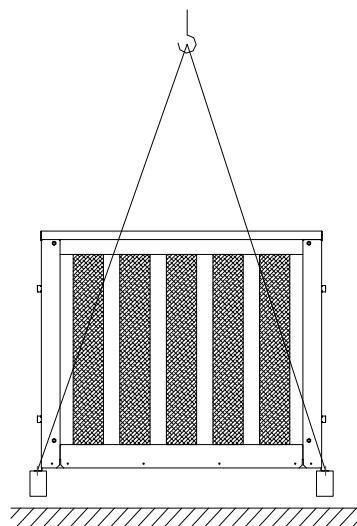


Type	A3 600/900	B	C	E	F	G	J
KSTA 7/7	754/1054	630	474	375	500	71	670
KSTA 9/9	754/1054	730	568	475	600	65	770
KSTA 10/10	754/1054	830	654	575	700	51	870
KSTA 12/12	754/1054	930	790	675	800	87	970
KSTA 15/15	754/1054	1045	900	775	900	97	1070
KSTA 18/18	754/1054	1245	1030	875	1100	127	1170

Manutention

Déballer le caisson.

Pour le levage,
accrocher 4 élingues
sur les chevrons de
la palette de
transport.



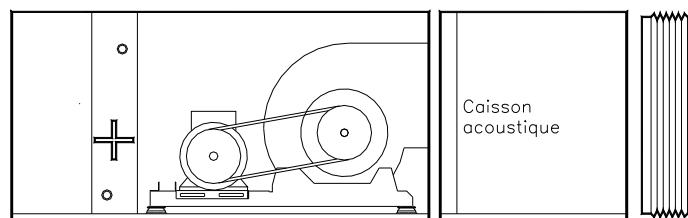
Ne jamais transporter le caisson de ventilation avec les caissons acoustique fixé.

1) Installation

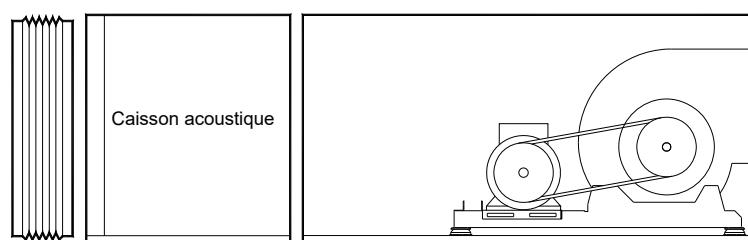
Le caisson doit être fixé sur un support bien plan, par les trous latéraux prévus à cet effet. Le montage sur plots anti-vibratiles et le raccordement avec des manchettes souples est conseillé.

Exemples de configuration possible :

En insufflation :

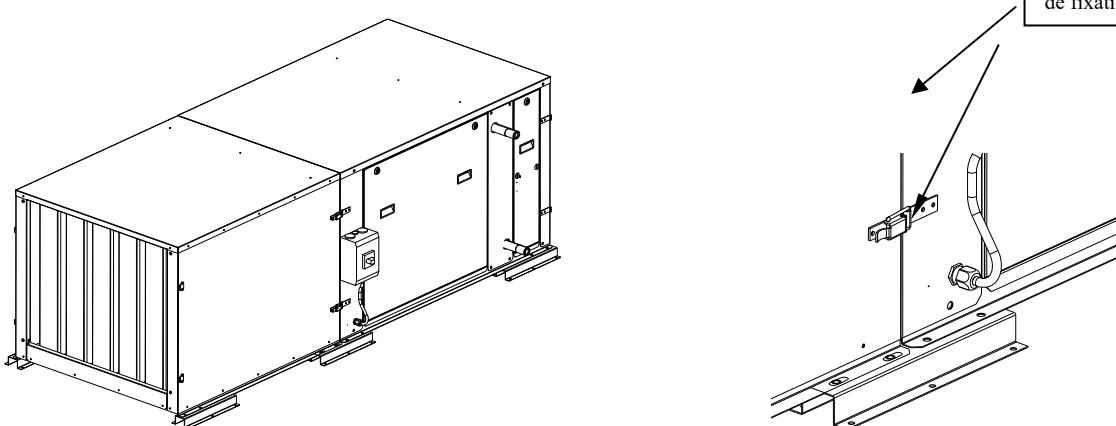


En extraction :



Fixation des accessoires :

Les brides de raccordement rectangulaire ou circulaire, se fixent sur le caisson avec 4 vis HM8X20. Le caisson acoustique est fixé sur le KSTV/A avec 4 sauterelles latérales. Nous conseillons l'utilisation des pieds longitudinaux en les positionnant à cheval entre les 2 caissons (voir figure ci-dessous). Un kit de 4 pieds longitudinaux, peut être commandé pour le KSTV/A, en revanche, 2 pieds longitudinaux sont livrés systématiquement avec le caisson acoustique.



Traitement du produit en fin de vie :

Afin de contribuer à la protection de l'environnement et à l'optimisation des ressources naturelles, ce produit doit être valorisé en fin de vie. Il ne doit pas être mis en décharge ni traité avec les déchets ménagers mais doit être déposé dans un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. Pour toute information supplémentaire concernant le recyclage de ce produit, vous pouvez contacter : la direction ADEME de votre région (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), votre chambre consulaire (CCI ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat), votre municipalité, votre déchetterie.

Nota : dans la mesure où les équipements vendus sont des équipements électriques et électroniques professionnels visés par le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 transposant la directive 2002/96/CE du 27 Janvier 2003, il est convenu que le possesseur de ces équipements assurera, sauf convention contraire, le financement et l'organisation de l'élimination des déchets issus de ces équipements dans les conditions définies aux articles 21 et 22 dudit décret.

Document non contractuel. Dans le souci constant d'améliorer notre matériel, VIM se réserve le droit de procéder sans préavis à toutes modifications techniques.

VIM

Les prés – ZA de Mégy Sud
BP 120 – 79800 SOUDAN
T2L / +33 50 49 06 60 00 – Fax : +33 (0)5 49 06 60 09
SAV : Tél : +33 (0)5 49 06 60 38 – sav@vim.fr

